



Compte rendu d'audioconférence avec le Directeur Interrégional 30 mars 2020

107 agents étaient présents dans les services ce week-end (uniquement les services de la surveillance) et 261 ce jour. Les premiers retours de « quatorzaine » ont débuté. Le DI confirme que la position de reprise ou autre de ces agents sera définie soit par le médecin de prévention, soit par le médecin ayant procédé à la mise en quatorzaine. Une note de la Direction générale doit prochainement paraître sur le sujet.

Informations générales

Le DI n'a toujours pas de réponse à apporter en ce qui concerne les pertes éventuelles de RTT ou de CA, les règles applicables n'étant pas encore établies au niveau ministériel, voire même interministériel (Fonction Publique).

Pour ce qui est de la campagne de mutation, la DG envisage de reprendre dans les trois semaines à venir les entretiens téléphoniques sur les postes à profils, afin de pouvoir réaliser les mouvements comme prévu en septembre.

La réduction d'activité actuelle ne devrait pas impacter les rémunérations d'avril pour l'ensemble des agents de l'interrégion. En effet, seuls les agents ayant une part variable supérieure à 20 % devraient voir leur traitement affecté ; ce qui n'est pas le cas en Hauts-de-France.

Concernant Mathieu, pour les agents en MDC notamment vis-à-vis des RC, le DI ne peut apporter de solution aujourd'hui mais espère une réponse pour la prochaine conférence.

Enfin à propos du nettoyage, le DI réaffirme que les cartes achats devraient permettre de fournir les produits nécessaires à la désinfection des locaux et éventuellement des bancs de visite.

Activité des services

Des importations de masques ont eu lieu ce week-end, bloquées dans un premier temps à cause de suspicions sur les normes, puis libérées ce jour après vérification.

Des constatations sur le même type de produit ont été réalisées en fret express.

Au niveau de la RI, le soutien aux entreprises est fonctionnel depuis ce vendredi.

Suite à une collaboration avec la PAF, une saisie de cigarettes de contrebande a pu être réalisée.

Le DI a exprimé son inquiétude sur l'absence de résultats contentieux pour l'ensemble de la DI. Bien qu'il ait rappelé les difficultés liées à la situation (effectifs et trafics en baisse, notamment sur le tourisme), ce constat pourrait s'avérer problématique s'il s'inscrivait dans la durée.

Nous lui avons alors opposé la baisse du trafic, les risques liés aux contrôles, le caractère anxiogène de la gestion des procédures dans ce contexte, notamment des retenues, alors que dans le même temps la chaîne judiciaire tourne au ralenti.

Conscient de la situation, le DI en a profité pour confirmer les accords passés avec les Parquets généraux.

Il a confirmé l'augmentation significative des seuils transactionnels sur tous les produits (avec intégration des tabacs jusqu'à 100kgs) durant toute la période de crise. Il a mis en avant l'utilisation de la Convocation par Agent des Douanes (CAD) pour les retenues et l'assurance des Parquets pour assumer les remises à OPJ quand c'est nécessaire.

Enfin une note sur la LCF devrait paraître cette semaine, dans la continuité des PCA, précisant notamment de nouvelles modalités dans l'utilisation des masques.

Bon courage à tous.

Prenez soin de vous et de vos proches.